

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

Date de convocation : 15/11/2016

Date d'affichage : 15/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VITOT légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yann LEBOURG, Adjoint au Maire de VITOT.

Etaient présents : Mesdames Jeannine ALNET, Sylvie MONNIER, Evelyne LAVENAS, Aline POUPINET, Martine DURET et Christelle CORROY, Messieurs Maximilien CATHERINE, Yann LEBOURG, Alain MARECHAL et Hervé RUPIN et Joël LELARGE (à partir de 21h30).

Absents excusés : Georges GUENET, Lionel CHAINON, Jean-Michel ROUX, Sabrina SEDIEU-PLANCQUEEL.

M. Lionel Chainon a donné procuration à M. Joël Lelarge

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité et signé.

1) Projet d'aménagement de la mairie : demande de subvention

→ *Délibération n°2016/22*

Monsieur l'adjoint au Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse du projet d'aménagement de la Mairie établi par le cabinet d'architecte LACHAPELLE, retenu après consultation en 2012.

A la demande du Maire, ce prestataire a actualisé le coût prévisionnel des travaux et chiffré également les différentes interventions périphériques nécessaires à la conduite de ce projet.

L'ensemble représenterait un coût total HT de 168 694 €.

Afin de poursuivre ce projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents au moment du vote (10) de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'État, au titre de la DETR, et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à cette demande.

2) Projet de terrain multisports et aire de jeux : point sur le dossier

Monsieur Lebourg informe que Monsieur le Maire a fait appel à certaines communes environnantes ayant réalisé le même type de projet afin d'avoir un modèle de cahier des charges. Grâce à ce support, ils travaillent donc sur la rédaction de ce document nécessaire pour lancer l'appel d'offres.

3) Projet de curage de la mare de la Londe : demande de subvention au titre de la sécurité incendie

Monsieur Alain Maréchal prend la parole pour expliquer que les conditions à remplir pour que la mare puisse devenir une réserve incendie sont très complexes et que l'aménagement et l'entretien périodique que cela implique ne serait pas avantageux pour la commune.

Le Conseil décide donc d'abandonner ce projet de demande de subvention et préfère se tourner vers des organismes tels que le CAUE, pour voir si une aide serait possible de leur part.

Monsieur Maréchal reprend la parole pour expliquer qu'une partie du quartier de la Londe n'est pas couverte au niveau de la sécurité incendie. Il serait envisageable d'y installer un poteau 30 m³/heure mais pour cela il faut demander l'avis du SDIS, afin de savoir si ce faible débit serait suffisant pour couvrir cette zone.

4) Dossiers en cours

- Travaux de l'école

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des travaux. Il souligne la difficulté pour certaines finitions ; en effet l'absence ou le retard d'une entreprise bloque celles qui doivent intervenir à la suite.

Malgré la pression mise par l'architecte et les élus sur les responsables d'entreprise, la perspective d'ouverture complète du site au retour des congés de fin d'année n'est plus totalement acquise, en particulier au niveau du restaurant scolaire.

En outre, il a été demandé la réalisation d'une nouvelle clôture sur l'enceinte de l'école ainsi que la mise en place d'un barillet électrique sur le portail.

- Enfouissement des réseaux électriques rue Marquais

Les travaux étaient prévus pour le 24 octobre mais ne sont pas commencés à ce jour. Les membres du Conseil émettent l'idée de profiter de la réalisation de ces travaux pour mettre en place un fourreau supplémentaire destiné à recevoir la future fibre optique. Cette idée sera à soumettre à la CCPN.

- Projet d'enfouissement des réseaux électriques rue de l'Église

Ce projet validé par le SIEGE aura un coût de 134 000 € dont une part communale de 39 000 €.

Les membres du Conseil souhaiteraient profiter de ces travaux pour envisager de mettre en place un éclairage qui permettrait de mettre en valeur l'église pendant quelques heures chaque jour.

5) Projet de mise en place des Points d'Apport Volontaires pour la collecte du verre

Monsieur Rupin, membre de la commission déchets fait part au Conseil de la réunion à laquelle il a assisté concernant le projet de la CCPN visant à supprimer la collecte des verres en porte-à-porte à l'horizon 2017. Un bureau d'étude a donc été missionné pour étudier le cas de chaque commune. Concernant Vitot, la préconisation serait de 2 colonnes, l'une sur la place des Tilleuls et l'autre dans le quartier de La Londe.

Le Conseil juge à l'unanimité qu'une seule serait suffisante, et majoritairement que celle-ci devrait être placée derrière l'école et d'un modèle semi-enterré.

6) Voirie : tournée des communes – interventions à demander

Les différents points énumérés sont les suivants :

- Bordures de protection près de chez M. Lelong (carrefour à 5 branches)
- Eaux pluviales allant dans la propriété de M. Aubert
- Stagnation eaux devant chez M. et Mme Lavenas
- Accotements rue de La Londe
- Carrefour du Monuments aux Morts
- Places de parking supplémentaires à l'école
-

7) Assurance statutaire

→ *Délibération n°2016/23*

Le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents. Il ajoute que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux.

Décide que la commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident de travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident de travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune ou à l'établissement une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2018. Régime du contrat : capitalisation.

8) Questions diverses

- Résidence des Saules

Monsieur le Maire a été contacté par M. Robache, aménageur de la Résidence des Saules, afin de se voir prêter un local pour organiser une réunion de création d'une association syndicale de copropriétaires. Monsieur le Maire a mis à disposition la salle de conseil de la mairie pour cette occasion.

- Numérotation rue Saint Nicolas

Madame Monnier prend la parole pour savoir où en est la demande qui a été faite auprès de la mairie du Neubourg pour modifier la numérotation de la rue Saint Nicolas, qui engendre de nombreuses erreurs dans la distribution du courrier. Monsieur le Maire informe que le courrier a été fait au mois de juillet et qu'à ce jour aucune réponse n'a été reçue. Un courrier de relance sera donc envoyé dans les jours qui suivent.

- Limitation de vitesse route de La Neuville

Madame Monnier informe qu'elle a été interpellée par un habitant de Sainte Opportune du Bosc, concernant la décision commune entre Vitot, Épégard et Sainte Opportune, qui avait été prise de limiter la vitesse de cette rue à 50 km/h. Ce dernier pensait que des panneaux début et sortie d'agglomération auraient dû être installés. Monsieur le Maire va se renseigner à ce sujet.

- Problème rues non répertoriées

Madame Alnet informe que la rue de la fosse au loup ne serait plus répertoriée dans les GPS.

Monsieur Maréchal avait émis le même problème en ce qui concerne la résidence des Charmilles.

Monsieur le Maire va demander à Monsieur Chainon de voir pour résoudre ces anomalies.

- Poubelles cimetières

Madame Poupinet prend la parole pour proposer d'installer un composteur au cimetière afin d'éviter de jeter les potées de terre dans les ordures ménagères. Cette idée est validée par l'ensemble du Conseil, le Maire en fera donc la demande à la CCPN.

- Commission SDIS Club Hippique

Monsieur Maréchal rend compte de la commission départementale pour la sécurité dans les ERP, concernant le centre équestre.

Sur 3 sites, 2 ont reçu un avis défavorable :

- La salle de cours
- Le bâtiment petite maison

Seul le bâtiment écurie est conforme.

Dès réception du courrier confirmant ces décisions, il est convenu que Monsieur le Maire enverra une demande aux propriétaires gérants, de façon à connaître l'échéancier de la remise en conformité de ces lieux.